

Ces employeurs qui n'ont pas voix au chapitre !

Pas de démocratie sociale sans représentation des employeurs de l'économie sociale.

Le 7 juillet dernier aurait pu marquer le début d'un nouveau système de représentativité des organisations patronales. En effet, lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi du 20 août 2008, certains députés ont souhaité que soit évoquée l'absence des employeurs de l'économie sociale au sein des principales instances de la représentation patronale. Rappelons en effet que regroupant pourtant près de 800 000 employeurs et plus de deux millions de salariés, l'économie sociale demeure exclue du dialogue social. Ainsi, deux

amendements ont été déposés visant à instaurer des règles en vue de garantir une représentativité équitable de tous les acteurs économiques.

“ l'économie sociale demeure exclue du dialogue social ”

Mais cette tentative s'est soldée par un échec. Dominique Dord, rapporteur, ainsi que Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, ont tous deux rejeté ces amendements, les considérant “hors sujet”. Si, néanmoins, ils recon-

naissent tous deux l'importance d'initier une réflexion autour de cette question, ils estiment que le cadre du présent texte ne s'y prête guère. Or, quel cadre serait plus approprié que celui visant à légiférer sur l'organisation de la démocratie sociale? Adopter de telles mesures reviendrait, selon eux, à imposer un système de représentativité quand celui-ci devrait naître d'un dialogue constructif entre parties prenantes. En d'autres termes, il ne reste à l'économie sociale qu'à attendre que les instances actuellement en position de sur-représentation proposent d'elles-mêmes de remettre en question leur propre hégémonie ! ●

Le Ceges se positionne sur la réforme des retraites

Estimant que les propositions concernant la réforme des retraites ne sont pas satisfaisantes, le Ceges s'invite au débat.

Les propositions du Ceges qui s'appuient notamment sur les travaux d'analyse de l'Union mutualiste retraite (UMF), visent à déboucher sur des solutions au service d'un projet collectif fondé sur une autre conception du partage des richesses et de gouvernance. Gérard Andreck, président du Ceges, dénonce “l'injustice à l'égard des jeunes générations des propositions actuellement en débat, ainsi que le caractère inéquitable et opaque des systèmes actuels

de retraite entraînant une insécurité pour les bénéficiaires”.

“ le Ceges suggère ainsi la mise en place d'un système de régime universel par points ”

Le Ceges suggère ainsi la mise en place d'un système de régime universel par points permettant de maintenir le principe de répartition et garantissant

l'âge légal de la retraite à 60 ans pour la cessation d'activité.

Ce positionnement du Ceges souligne sa volonté de promouvoir l'équilibre financier du régime des retraites de manière simple et transparente et, parallèlement, confirme sa vocation à se positionner comme le garant des valeurs défendues par l'économie sociale. “Entreprendre autrement” c'est aussi concevoir “autrement” un nouveau système de retraite. ●
En savoir plus www.ceges.org